



La Roche-sur-Yon



Cambriolages : une remise en liberté qui passe mal

Deux hommes, soupçonnés d'être les auteurs de nombreux méfaits à La Roche, ont été placés sous contrôle judiciaire. Une réponse de la justice que le syndicat Alliance police nationale regrette amèrement.

L'histoire

Cela commence à Nantes. Un homme est interpellé, dans la nuit du 13 août, à bord d'une voiture que les policiers savent volée à La Roche sur Yon. Il est transféré au commissariat yonnais.

Les enquêteurs font leur travail. L'homme d'une vingtaine d'années, au lourd casier judiciaire, avoue son implication.

Dans la nuit du 1^{er} août, quartier du stade Desgranges, il est accusé de participer à un home jacking, dans une maison particulière. Les propriétaires dorment à l'étage. Ils se réveillent, dépouillés de leurs papiers, de leur véhicule, de leur carte bancaire. Ils déposent plainte.

Le jeune auteur, soupçonné du méfait, a un complice. Que les enquêteurs vont cueillir, à son domicile. Même âge, même profil : comme son compère, il a déjà été condamné pour des vols avec effraction.

Les perquisitions aux domiciles des deux Yonnais sont fructueuses. Chez l'un, une clé de voiture volée chez des résidents du même quartier pavillonnaire, à peu près à la même période.

Chez l'autre, un peu de stupéfiants, une télévision provenant d'un vol. Les enquêteurs tirent sur la pelote de laine. Les deux hommes reconnaissent



Gregory Brélay, secrétaire départemental du syndicat Alliance police nationale 85.

sent trois autres cambriolages.

« Cela nourrit un sentiment d'impunité »

Dans un premier temps, le vice procureur de la République, Yannick Le Goater, s'oriente vers une comparution immédiate. Au fur et à mesure que l'enquête grossit, il ouvre une

information judiciaire. « Au vu des antécédents judiciaires des deux hommes, le parquet a requis leur placement en détention. »

Le juge des libertés et de la détention en a décidé autrement. Il a placé les deux suspects sous contrôle judiciaire, avec interdiction de se revoir. Les deux hommes ont été remis en

liberté. D'où l'incompréhension, mêlée d'amertume, de la part du syndicat Alliance police nationale 85. « Nous ne comprenons pas et nous étonnons que la réponse pénale ne soit pas à la hauteur de la gravité des faits », s'exclame Gregory Brélay, le secrétaire départemental. Il souligne « le professionnalisme des policiers enquêteurs sur ce dossier. Ils n'ont pas compté leurs heures sur cette procédure, qui était pourtant difficile ».

Il se met à la place des victimes. « Elles se demanderont ce que peut bien faire la police alors que l'action des enquêteurs a été efficacement menée. Il ne faut pas ensuite s'étonner d'une démotivation générale chez les policiers, dans la mesure où le travail effectué est remis en cause. » En outre, dénonce Gregory Brélay, « cela nourrit un sentiment d'impunité dans une ville où les cambriolages explosent ».

C'est particulièrement vrai en juillet, avec une hausse sensible. On y a enregistré une cinquantaine de plaintes, contre 40 l'an dernier, une année déjà difficile. Le 13 août dernier, le préfet, Jean Benoît Albertini, l'a répété : sa priorité reste la « délinquance d'appropriation ». En d'autres termes, les vols et cambriolages.